

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 57/1966 (1966)

Artikel: La vie de la Commission nationale suisse pour l'Unesco au cours de l'année 1965-1966
Autor: De Weck, Jean-Baptiste
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-115337>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La vie de la Commission nationale suisse pour l'Unesco au cours de l'année 1965-1966

La Commission nationale suisse pour l'Unesco, créée par le Conseil fédéral à la suite de l'adhésion de la Suisse à l'Unesco en 1949, compte 60 membres qui reflètent le plus fidèlement possible les principaux aspects de la vie culturelle, sociale, confessionnelle ou politique du pays. La Commission a créé sept groupes de travail ou « sections » qui correspondent aux principales subdivisions de l'Organisation internationale dont le siège se trouve à Paris. Le bureau exécutif de la Commission, que préside le Conseiller d'Etat Boerlin, de Liestal, se réunit quatre fois par an et coordonne l'activité des différentes sections qui sont autonomes et tiennent trois à cinq séances annuellement. D'une manière générale, l'activité de la Commission est toujours rattachée à un aspect du programme international de l'Unesco et a pour but final une meilleure compréhension des autres peuples, la promotion des droits de l'homme et de la paix mondiale. Il peut arriver cependant que telle ou telle résolution adoptée par la conférence générale de l'Unesco invite les Etats membres à développer sur leur territoire une tâche éducative, scientifique ou culturelle bien définie. Si l'objet d'une telle résolution n'est pas encore atteint en Suisse, la Commission nationale s'efforce de persuader les autorités fédérales, cantonales et communales du pays d'agir dans la direction voulue par l'Unesco; il s'ensuit une activité pratique de caractère national qu'illustrent par exemple les efforts déployés actuellement en faveur du développement de l'éducation des adultes.

En 1965 et au début de 1966, la Commission nationale a vu ses rapports avec les autorités fédérales marqués par de nombreux et importants transferts de responsabilités au sein du Département politique fédéral auquel elle est rattachée et dont son secrétariat fait partie. Le Conseiller fédéral Wahlen, démissionnaire, a été remplacé par le Conseiller fédéral Spühler. Les Ministres Bernard Barbey, Jakob Burckhardt et Daniel Gagnebin, qui n'avaient pas cessé de témoigner leur intérêt personnel à la Commission nationale, ont donné leur démission ou bénéficié d'un transfert. Si M. Barbey reste membre du Conseil exécutif de l'Unesco où il représente toujours la Suisse, il a été remplacé dans ses fonctions de délégué permanent auprès de l'Unesco par M. Alfred Rappard, conseiller d'ambassade, originaire de Genève. M. Burckhardt a pour successeur à la tête de la Division des organisations internationales le Ministre Ernesto Thalmann, ancien observateur de la Suisse aux Nations Unies. M. Gagnebin, nommé délégué auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg, a été remplacé à Berne, à la tête de la section culturelle du Département politique, par M. Lucien Mossaz. Le secrétaire général de la Commission,

M. Jean-Baptiste de Weck, nommé en 1960, faisait part de son intention de quitter son poste en été 1966 pour servir la cause de l'Unesco au secrétariat international à Paris; son successeur a été désigné le 30 juin 1966 en la personne de M. Charles Hummel, de Zurich.

L'assemblée générale de la Commission nationale a réuni, sous le signe des 20 ans de l'Unesco, plus de 70 membres et invités à la Maison Supersaxo à Sion les 18, 19 et 20 février 1966. Parmi les principales décisions prises nous citerons l'adoption d'un projet portant sur une participation directe de la Suisse à la campagne mondiale d'alphabétisation en Afrique noire et d'une proposition tendant à créer une fondation suisse pour le développement de l'éducation des adultes.

La Commission nationale groupe sept sections (éducation, éducation des adultes, jeunesse, sciences exactes, naturelles et appliquées, sciences sociales économiques et politiques, activités culturelles et information). Nous ne décrirons ici que l'activité réalisée par les trois premières en 1965; elles concernent plus directement les questions éducatives.

I. Section de l'Éducation

Dès janvier, la section, qui compte 15 membres et experts, procéda à la réélection de son président, M. Théophile Richner, de son vice-président, le R.P. Ludwig Raeber, et élut à la deuxième vice-présidence M^{lle} Edmée Montandon, en remplacement de M^{lle} Felicina Colombo, démissionnaire. La section exerça son activité dans trois grands domaines prioritaires:

Développement de l'esprit de coopération internationale et de tolérance, diffusion des connaissances sur les institutions internationales et de l'enseignement relatif aux Nations Unies.

- Un concours de rédaction réservé aux éducateurs des différents niveaux scolaires fut ouvert par la section qui choisit le thème suivant: « Dans quelle mesure peut-on à l'école apporter une contribution à la compréhension envers le travailleur étranger? »

L'envoi des travaux devra être fait avant le 31 octobre 1966. Un jury composé de membres de la section attribuera le prix.

- Le 10 décembre 1965, à l'occasion de la journée des droits de l'homme, fut diffusée dans les trois principales régions linguistiques du pays une émission radio-scolaire introduite par le président de la Confédération sur le problème des travailleurs étrangers. Une abondante documentation avait été envoyée à l'avance aux différentes revues pédagogiques et à tous les gymnases de Suisse alémanique et de Suisse romande afin de souligner le devoir de compréhension qui s'impose dans ce domaine à chaque citoyen.

- En juillet, eurent lieu à nouveau à Locarno, dans le cadre du Festival international du film, les journées de « cinema e gioventù » qui réunirent, sous le patronage de la Commission, environ 70 jeunes gens et jeunes filles, élèves des écoles normales et futurs animateurs de ciné-clubs. Menées dans le même esprit qu'en 1964, ces journées ont permis, grâce à la discussion en commun des films présentés au festival, de développer la connaissance objective du cinéma, le sens critique et l'ouverture d'esprit sur les autres peuples et cultures. Le film demeure

l'un des moyens les plus simples et les plus efficaces pour favoriser cet esprit de compréhension internationale que préconise l'Unesco.

- Le 6 février, le président Boerlin prononça à Saint-Gall, devant 450 maîtres de district, une conférence d'information sur l'Unesco, en mettant l'accent sur la lutte contre l'analphabétisme.
- M. Hans Chresta, président de la Communauté suisse de travail jeunesse et film, représenta la section au séminaire réuni du 27 juillet au 8 août 1965 à Budapest par l'Institut de l'Unesco pour l'éducation à Hambourg sur le sujet: « Les moyens de communications et d'information au service de la compréhension internationale. »
- Un groupe de 35 maîtres de l'Ecole complémentaire professionnelle de Lausanne présidé par M. le directeur Rost, se rendit du 2 au 23 août en Pologne où il fut accueilli par les éducateurs polonais qui avaient été invités en Suisse en 1964. Cet échange permit de nouer de solides liens d'amitié entre les deux pays. Des échanges semblables seront favorisés à l'avenir: des projets sont en cours de réalisation avec la Pologne et avec le Canada.

Favoriser la compréhension envers les pays en voie de développement.

Du 18 au 21 novembre se tinrent à Zurich des journées d'études sur l'Afrique noire. Ouvertes par M. Emile Landolt, président de la Ville de Zurich, elles permirent à 76 éducateurs de l'enseignement primaire et secondaire de Suisse alémanique de discuter les problèmes culturels, éducatifs, sociaux, économiques et politiques du continent noir avec des Africanistes, des ethnologues ou des experts de l'Unesco ayant accompli une mission en Afrique. Un dialogue avec des étudiants noirs, la visite des collections du musée Rietberg et l'audition de musique nègre favorisèrent la connaissance directe de l'originalité de la pensée et de la culture africaine.

Une liste de personnalités suisses ayant exercé une activité dans un pays en voie de développement en qualité d'expert de l'Unesco et disposées à prononcer des conférences dans le pays a été distribuée aux divers milieux pédagogiques du pays.

M. Paul Esseiva, chef de service à la direction de l'instruction publique du canton de Fribourg, présenta le 15 juin à l'Université de Fribourg une conférence sur le Rwanda où il venait de remplir une mission pour le compte de l'Unesco. Deux experts de la Commission se virent confier par l'Unesco une tâche importante: M. Pierre Ramseyer, ancien directeur du Collège classique de Neuchâtel, est actuellement conseiller principal des écoles normales supérieures au Cameroun; M. Francesco Bertola, inspecteur des écoles professionnelles du canton du Tessin, contribua en juillet 1965 à une étude sur la planification de l'éducation au Nicaragua.

M. Robert Dottrens, ancien président de la section, représenta la Suisse à la grande conférence intergouvernementale convoquée en septembre à Téhéran par l'Unesco et le Shah d'Iran pour établir un plan de campagne dans la lutte contre l'analphabétisme. La conférence se prononça pour une action sélective, limitée à cinq pays et concentrée sur des projets liés au développement économique et social. Cette attitude réaliste, qui fut adoptée par l'immense majorité des Etats représentés, permettra de sérier les difficultés et de concentrer les moyens à disposition sur des objectifs précis.

Développer le programme des écoles associées.

Mlle Edmée Montandon, présidente du sous-comité des écoles associées, dirigea le 25 septembre, au gymnase du Neufeld à Berne, la journée d'études des animateurs suisses de ce programme de l'Unesco. 27 éducateurs venus de 10 cantons différents appartenant aux trois principales régions linguistiques du pays purent entendre M. Irvine, du secrétariat de l'Unesco, et le R.P. Michel Jungo, de l'Abbaye d'Einsiedeln, présenter les principaux caractères de cette activité pédagogique. Un groupe de travail romand chargé de mettre au point la documentation nécessaire aux animateurs d'une école associée se constitua sous la présidence du Chanoine Eracle de l'Abbaye de Saint-Maurice.

Pendant l'année 1965, les dix caisses de documentation sur l'Inde et l'Iran furent utilisées par des institutions scolaires de tous les cantons romands et du Jura. En avril, Mlle Montandon pouvait inaugurer, en présence des représentants de l'Ambassade de l'Inde, au Musée des Beaux-Arts de Neuchâtel, une remarquable exposition réalisée par trois classes du Collège classique intitulée « Au seuil de l'Inde », qui représentait le couronnement d'une année de travail.

Des journées d'études sur l'Inde, réservées au corps enseignant des cantons romands, du Jura et du Tessin, furent organisées à Mont-Fleuri sur Territet du 20 au 23 mai. Elles groupèrent plus de 60 éducateurs autour d'une douzaine de spécialistes du sous-continent qui présentèrent de remarquables conférences sur les aspects multiples de la vie de l'Inde. Le rapport final rédigé par M. Henri Quellet, lecteur à l'Université de Neuchâtel, donne une idée précise de ce séminaire particulièrement réussi.

Les trois premières caisses de documentation contenant des ouvrages de langue allemande sur l'Inde, des films, disques et diapositives furent expédiées en janvier 1966 au séminaire des instituteurs de Zoug, à l'école secondaire de Berneck (Saint-Gall) et à l'Oberrealschule de Winterthour. De cette manière, le comité pense étendre l'action des écoles associées en Suisse alémanique.

Des dessins d'enfants d'écoles de Neuchâtel, de Schaffhouse et de Zurich furent expédiés en Orient pour représenter la Suisse à des expositions internationales organisées à Fukuoka (Japon) et à Séoul (Corée). Des distinctions furent reçues et remises aux jeunes lauréats.

Les Commissions nationales canadienne, japonaise et polonaise envoyèrent chacune en 1965 un délégué pour examiner l'activité des écoles associées suisses. M. J. H. Stewart, de Toronto, responsables des écoles associées canadiennes, M. Minoru Tatsuma, président du bureau exécutif de la Fédération des Associations Unesco au Japon, et M^{me} Henryka Martyniak, professeur de Lycée à Varsovie, passèrent plusieurs jours dans notre pays et eurent des entretiens avec les animateurs d'écoles associées de divers cantons.

Mlle Montandon fut invitée par l'Unesco à prononcer une série de conférences suivies de démonstrations pédagogiques devant les maîtres et élèves d'écoles normales de Tunisie, du Maroc, de Tanzanie et du Soudan. Elle fut également l'hôte de la Commission nationale du Burundi.

Autres activités

La convention de l'Unesco sur la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement n'a pas cessé d'intéresser la Commission nationale soucieuse de favoriser une adhésion de la Suisse à cet instrument international. Un « catalogue » des différentes formes de discrimination existant dans les diverses régions du pays sera dressé et envoyé aux autorités fédérales, cantonales et communales.

La modernisation de l'enseignement des mathématiques et de la physique a fait l'objet de plusieurs initiatives émanant des milieux spécialisés du pays. L'action de la Commission nationale permet de coordonner ces tentatives isolées et de faciliter l'octroi par l'Unesco d'une subvention à une rencontre internationale qui se tiendra en Suisse en 1966.

La section de l'éducation fut associée à la constitution du Groupe romand pour l'étude des techniques d'instruction, qui s'efforce de coordonner les efforts entrepris dans le domaine de l'enseignement audiovisuel et de l'enseignement programmé.

II. Section de l'Education des Adultes

Sous l'impulsion de M^{me} Marie Boehlen et de M. Paul Link qui furent tous deux réélus à l'unanimité présidente, et vice-président, la section se borna, en 1965, au cours de cinq séances de travail, à étudier deux aspects de son programme.

1. Le soutien de l'éducation des adultes par la Confédération

Par son message du 28 mai, le Conseil fédéral soumettait aux chambres fédérales un projet de loi fédérale concernant la Fondation Pro Helvetia. Ce projet comportait l'augmentation de la subvention fédérale annuelle accordée à Pro Helvetia de 1 200 000 francs à 3 000 000 à partir de 1966 et à 4 000 000 après une période de 3 ans. La Fondation Pro Helvetia se voyait chargée d'accroître de manière considérable son aide à l'éducation des adultes, en attendant qu'une solution officielle définitive soit trouvée à ce problème. Les propositions du Conseil fédéral furent adoptées par les chambres lors des sessions de septembre et de décembre. La section s'était adressée par écrit, dans l'intervalle, aux membres des commissions parlementaires du Conseil des Etats et du Conseil national, ce qui eut pour effet de concentrer les discussions sur l'éducation des adultes et ses besoins.

La section peut ainsi constater avec satisfaction que les vœux formulés à l'adresse des autorités fédérales dans sa requête du 12 août 1963 avaient été partiellement exaucés.

En dépit de l'importante augmentation de ses crédits, Pro Helvetia ne réservera toutefois qu'une part très modeste de son budget à l'éducation des adultes (environ 150 000 fr. par an).

C'est pourquoi la section ne doit pas se contenter de cette solution provisoire et aller de l'avant en formulant des propositions nouvelles. L'une d'entre elles est la création d'une Fondation suisse pour l'éducation des adultes dont le principe a été adopté par la Commission nationale suisse pour l'Unesco réunie en assemblée générale à Sion en février 1966.

2. *Les problèmes de l'éducation des travailleurs étrangers établis en Suisse*

La section s'est efforcée pendant l'année 1965 de connaître les vœux des travailleurs étrangers dans le domaine de l'éducation et de la culture. Elle a discuté ce problème avec les représentants des principales organisations officielles et privées qui favorisent l'acclimatation des travailleurs étrangers en Suisse. Elle s'est, pour commencer, limitée aux besoins des travailleurs italiens qui constituent la majeure partie de la main-d'œuvre étrangère. Elle a constaté la difficulté d'agir efficacement dans un secteur qui exige une préparation minutieuse et a décidé d'entreprendre une action concrète sur deux plans.

a) *L'éducation des analphabètes* ou des travailleurs ayant été insuffisamment scolarisés. Une enquête sociologique réalisée en 1965 par M. R. Braun, privat-docent à l'Université de Berne, a montré que 30 % des travailleurs italiens établis en Suisse avaient été pendant moins de 5 ans à l'école primaire, une bonne partie d'entre eux étant aujourd'hui totalement analphabètes. La Commission nationale pour l'Unesco se doit de remédier dans toute la mesure de ses moyens à cette situation en favorisant une prise de conscience de ce problème et en préconisant l'adoption de solutions pratiques tendant à accorder une éducation de base aux travailleurs étrangers qui le souhaitent. La résolution adoptée le 17 décembre 1965 par l'assemblée générale des Nations Unies sur la campagne mondiale d'alphabétisation concerne directement la Suisse sous chiffre 6: ...L'Assemblée générale invite les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées qui utilisent des travailleurs étrangers analphabètes à organiser ou à développer, à leur intention, des cours d'alphabétisation destinés à faciliter la formation professionnelle et la promotion sociale de ces travailleurs résidant sur leur territoire;...

En raison du manque d'expérience constaté en Suisse dans le domaine de l'éducation de base, la section a discuté ces problèmes avec la Commission nationale italienne pour l'Unesco. Un groupe de travail commun a été mis sur pied, qui formulera des propositions concrètes concernant aussi bien les méthodes d'alphabétisation que les aspects psychologiques du problème. Il s'agit en effet d'éliminer les préjugés qui peuvent exister entre la population suisse et les travailleurs étrangers et une action maladroite pourrait aller à fin contraire.

b) *Des cours de langue.* L'enquête du Dr R. Braun a également fait ressortir que les connaissances de la langue allemande de 46 % des travailleurs italiens établis en Suisse alémanique sont insuffisantes. Ce simple fait creuse un fossé entre les travailleurs étrangers et la population suisse.

En vue d'examiner la possibilité d'organiser des cours de langue selon les nouvelles méthodes audio-visuelles, l'Union centrale des associations patronales suisses fut interrogée. Elle réalisa une enquête auprès de ses membres. Une partie d'entre eux se déclara intéressée par le projet établi par l'institut des langues de l'Université de Berne. La section s'efforcera de réaliser ce projet et a entrepris des démarches auprès de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT) pour en obtenir l'appui financier.

La section a soumis au Conseil de l'Europe des propositions tendant à organiser en Suisse, en 1967, un séminaire international destiné à étudier

les problèmes que pose l'« intégration culturelle des travailleurs étrangers dans les communautés locales ».

La section a été représentée par M. Charles-Henri Barbier à la conférence régionale européenne sur les « relations entre l'éducation des adultes et les loisirs dans l'évolution récente des sociétés européennes » qui s'est tenue à Prague, sur invitation de la Commission nationale tchécoslovaque, du 29 mars au 6 avril 1965. Les nombreuses résolutions adoptées par cette réunion constituent, comme le rapport de M. Barbier, une intéressante contribution à l'étude de ce problème.

III. Section de jeunesse

La section a élu à la présidence Mme Perle Bugnion-Secrétan, commissaire nationale des éclaireuses, et réélu à la vice-présidence M. Gustave Mugglin, chef du service des loisirs de Pro Juventute. Elle a tenu cinq séances de travail en 1965 et a concentré son activité sur les sujets suivants:

Etude de la notion d'éducation permanente

Dans ce domaine, peu de progrès ont été réalisés. Les contacts noués avec la section de l'éducation des adultes n'ont pas abouti à une action concertée en faveur de l'éducation permanente. La section voit avec inquiétude l'éducation des adultes progresser seule sur la voie des appuis officiels. Les problèmes des mouvements de jeunesse (formation des cadres, études et recherches sociologiques, création de matériel didactique, etc.) et ceux de la jeunesse non organisée cherchent encore leur solution. Les résolutions de la conférence de Grenoble de 1964 sont pour la plupart encore loin d'entrer dans les réalités suisses. Ces questions feront l'objet d'études et de propositions en 1966.

Développement de l'intérêt des jeunes pour la vie internationale.

La section a poursuivi son effort d'information auprès des milieux suisses de jeunesse. Trois rencontres ont été organisées (à Berne le 12 février, à Lucerne le 23 juin, à Schaffhouse le 11 novembre) grâce à l'aide financière de l'Unesco. Chaque fois une centaine de jeunes animateurs appartenant aux organisations de jeunesse de toutes tendances ont pu entendre des conférences sur l'Unesco de la bouche d'experts ou de personnes compétentes. La participation active de Mlle Helga Timm, ancienne collaboratrice de l'Institut de l'Unesco pour la Jeunesse à Gauting, a été particulièrement appréciée. Une abondante documentation a été distribuée. Un club de l'Unesco est en constitution à Lucerne, suivant l'exemple donné par Neuchâtel et par Saint-Maurice.

Un matériel de documentation pratique a été créé: les deux premières fiches d'information (sur la coopération technique et le problème de la faim) ont été publiées et distribuées. La brochure décrivant le matériel audiovisuel de l'Unesco a été mise au point. D'autres fiches d'information ont été préparées et seront imprimées en 1966 (sur l'accueil des travailleurs étrangers, sur la préparation des voyages à l'étranger, sur « la jeunesse et l'Unesco »).

Jeunesse et coopération technique

La section a eu un entretien fructueux avec M. Michael von Schenk, responsable du service des volontaires de la coopération technique suisse. Les bases d'une coopération et d'un travail commun ont été établies.

La campagne des bons d'entraide de l'Unesco a enregistré le don de 1400 fr. fait par les éclaireuses de Bâle au projet de développement des écoles d'Evritanias en Grèce. Le montant total des bons d'entraide réunis en 1965 s'élève à 4000 fr.

Amélioration de l'accueil en Suisse des boursiers étrangers

Un réseau d'accueil a été mis au point dans les villes de Genève, Lausanne, Berne et Zurich grâce à l'active participation des membres de la Commission nationale et d'organisations qui participent à son programme. Un fichier de familles suisses disposées à accueillir régulièrement des boursiers étrangers pour un repas est en cours de réalisation. Une feuille d'information illustrée a été publiée en français et en allemand. Cette activité coordonnée par M. Salzmann, intéresse également le service d'accueil de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich; elle est menée d'entente avec le Bureau international d'éducation à Genève.

Projet majeur Orient-Occident

Les Jeunesses Musicales de Suisse ont poursuivi leur remarquable effort tendant à faire connaître la culture de l'Orient. M. Tran-Van-Khe, musicologue vietnamien, membre du Conseil international de la musique, a fait une tournée « triomphale » dans une douzaine de villes du pays. Cette tournée, placée sous le patronage de la Commission nationale, avait reçu son appui financier.

Clubs scientifiques de jeunesse

A la demande de la section des sciences exactes, naturelles et appliquées, la section a étudié cette question. Elle a envoyé un délégué au Congrès de Bergisch Gladbach (Cologne, 7-10 novembre), organisé conjointement par l'Unesco et le Conseil de l'Europe, et a invité le secrétaire général du comité intérimaire de coordination pour l'initiation à la science et le développement des activités extra-scolaires (C.I.C.), M. Francis Wattier, à visiter la Suisse en 1966. La section saisira le Cartel suisse des associations de jeunesse de cette question qui a pour but de développer chez les jeunes l'esprit scientifique et le goût de la science.

Parmi les visiteurs que la Commission put accueillir en 1965, nous citerons M^{lle} Leni Baltazzi, directeur adjoint de la Division du recrutement des experts de l'Unesco qui eut des entretiens dans six cantons universitaires du 31 mai au 9 juin. M^{lle} Baltazzi eut la possibilité de présenter les desiderata de l'Unesco à divers milieux fédéraux, cantonaux et universitaires ainsi qu'à de nombreuses associations éducatives et scientifiques. Le nombre des experts suisses de l'Unesco qui s'élève actuellement à 30 pourrait être augmenté.

La Commission s'intéressa à la XXVIII^e conférence internationale de l'instruction publique convoquée conjointement par l'Unesco et par le Bureau international d'éducation qui traita, à Genève du 12 au 23 juillet

1965, les questions relatives à l'alphabétisation et l'enseignement des adultes et à l'enseignement des langues vivantes dans les écoles secondaires.

Le secrétaire général de la Commission nationale se rendit à Ottawa et à Montréal du 6 au 13 mars sur l'invitation de la Commission canadienne pour l'Unesco. Il prononça un exposé devant ses membres réunis en assemblée générale et participa activement à la conférence « La coopération dans le domaine de l'éducation: son ampleur et ses limites ».

La liste des 150 adresses et des responsables de toutes les branches suisses des organisations non gouvernementales bénéficiant du statut consultatif A et B auprès de l'Unesco fut établie par le secrétariat de la Commission en vue d'une réunion de coordination qui aura lieu en 1966 à Lenzbourg.

Des échanges de publications furent réalisés en 1965 avec les Commissions nationales de plus de 50 Etats membres de l'Unesco, ainsi qu'avec le Conseil de l'Europe et l'OCDE. Grâce à l'aide efficace de la Bibliothèque nationale, la bibliothèque du secrétariat de la Commission qui est spécialisée dans les ouvrages publiés par l'Unesco ou la concernant et qui compte environ 3000 volumes, fut classée et entièrement réorganisée. Munie désormais d'un fichier, elle permettra de rendre de grands services.

Le secrétariat de la Commission a trouvé enfin, le 4 janvier 1966, des locaux spacieux et définitifs dans le nouveau bâtiment administratif du Département politique fédéral, Eigerstrasse 73 à Berne. L'équipe du secrétariat a été en 1965 la même que l'année précédente. M. Hans-Ruedi Felder a quitté définitivement son poste d'adjoint du secrétaire général le 31 décembre 1965.

Jean-Baptiste DE WECK